

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 3.1

Numéro de référence : 2010-0829
Demande : Nouvelle application commerciale : garantie des propriétés chimiques, identité et proportion des produits de formulation, et étiquette de produit : augmentation du taux d'application.
Produit : BioGuard BurnOut3
Numéro d'homologation : 30258
Matière active (m.a.) : Chlore disponible (présent sous forme d'hypochlorite de calcium)
Numéro de document de l'ARLA: 2138144

But de la demande

La présente demande a pour objet l'homologation d'une nouvelle préparation commerciale bactéricide et algicide à usage domestique pour les piscines, BioGuard BurnOut3, qui contient la matière active chlore disponible présent sous forme d'hypochlorite de calcium. La présente demande est fondée sur le produit précédemment homologué Bioguard Burnout Extream (numéro d'homologation 28401).

Évaluation des propriétés chimiques

BioGuard BurnOut3 est une formulation granulaire qui contient du chlore disponible présent sous forme d'hypochlorite de calcium à une concentration nominale de 57,9 %. Cette application commerciale a une masse volumique de 1,06 à 1,1 g/cm³ et un pH de 10,07. Les exigences concernant les propriétés chimiques du produit BioGuard BurnOut3 ont été remplies.

Évaluation sanitaire

BioGuard BurnOut3 présente une légère toxicité par voie orale et par inhalation et une faible toxicité par voie cutanée chez le rat. Ce produit est corrosif pour les yeux et la peau chez le lapin. Ce n'est pas un sensibilisant cutané chez le cobaye.

Une évaluation sanitaire a été effectuée pour l'homologation d'une nouvelle préparation commerciale à usage domestique, le produit BioGuard BurnOut3, qui contient de l'hypochlorite de calcium à une concentration de 57,9 %. L'exposition pour les personnes manipulant le produit et pour les nageurs ne devrait pas dépasser l'exposition associée aux utilisations actuellement homologuées de cette matière active.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

L'homologation de BioGuard BurnOut3 peut être étayée en fonction du produit précédent, Bioguard Burnout Extream, car les différences de formulation ne devraient avoir aucune incidence sur l'efficacité. L'utilisation de BioGuard BurnOut3 devrait être efficace dans les piscines résidentielles.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation des renseignements disponibles pour le produit BioGuard BurnOut3 et juge que les renseignements mis à sa disposition sont suffisants pour soutenir l'homologation complète du produit.

References

PMRA Document Number	Reference
1868268	Value summary, DACO 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.1, 10.3.2, 5.1, 5.2
1049385	Efficacy of BioGuard BurnOut Extreme against two species of bacteria using the AOAC 965.13 Disinfectant (Water) for Swimming Pools test method. (Laboratory trial for PCP28401), DACO 10.2.3.2
1049386	Non-Safety Adverse Effects (Rationale from the applicant for PCP28401), DACO 10.3.2
1868246	2009, BioGuard BurnOut3 Group A - Product Identity, Composition, and Analysis, DACO: 3.2.1, 3.2.2, 3.3.1, 3.4.1 CBI
1868248	2009, The Chemical and Physical Properties Evaluation of CHEF 3, DACO: 3.5.11,3.5.12,3.5.13 3.5.2, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8 CBI
1868250	2010, Chemical and Physical Properties, DACO: 3.5.15, 3.5.4, 35.5, 3.5.9, 4.6.4 CBI
1972398	2010, One-Year Storage Stability Evaluation of CHEF3, DACO: 3.5.10, 3.5.14 CBI
1868254	2010, Tox Summary (Acutes), DACO: 4.1
1868254	2010, Tox Summary (Acutes), DACO: 4.1
1868256	2009, Acute Oral Toxicity - Up and Down Procedure (UDP), DACO: 4.6.1
1868258	2009, Acute Dermal Toxicity/LD 50 in Rats, DACO: 4.6.2
1868260	2009, Primary Dermal Irritation/Corrosion in rabbits, DACO: 4.6.5
1868263	2009, Guinea Pig Maximization Test (Magnusson-Kligman), DACO: 4.6.6
1868265	2009, Acute Inhalation Toxicity Study of Chef 3 in Albino Rats, DACO: 4.6.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.